

# LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

Du 8 FRIMAIRE, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Lundi 28 NOVEMBRE 1796, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

## A V I S.

Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*Suite de l'adresse de Washington.*

Toutes les entraves à l'exécution des loix, toutes les ligues, toutes les associations, sous quelques couleurs favorables qu'on cherche à les présenter, lorsqu'elles ont réellement le but de diriger, de censurer, d'embarrasser et de troubler l'action et les délibérations régulières des autorités constituées, sont destructives du principe fondamental que je viens d'énoncer, et ont une tendance funeste. Elles servent à organiser des factions, à leur donner une vigueur artificielle et extraordinaire; à substituer à la volonté nationale, la volonté d'une minorité astucieuse et entreprenante; et faisant triompher alternativement les divers partis, il en résulte que l'administration publique ne réfléchit plus que les projets inconvenans et mal concertés d'une faction, au lieu d'être l'organe de plans conséquens et salutaires, dirigés par les conseils communs, et modifiés suivant les intérêts réciproques.

Cependant les ligues et les associations de la nature de celle dont je parle, empruntent dans l'origine des dehors populaires; mais par le cours irrésistible des choses, elles deviennent pour renverser les droits du peuple et s'emparer des rênes du gouvernement, de puissans ressorts entre les mains d'hommes habiles, ambitieux et sans principes, qui bientôt s'empressent de briser eux mêmes ces instrumens dont ils se sont servis pour usurper le pouvoir.

Pour la conservation de votre gouvernement, et la durée de l'heureux état dont vous jouissez, il est essentiel non seulement que vous opposiez une résistance ferme à toutes les tentatives irrégulières contre les autorités reconnues, mais aussi que vous vous défendiez de tout esprit d'innovation sur les principes que je viens d'exposer, de quelques prétextes qu'on les colore. On peut porter aux formes constitutionnelles des atteintes indirectes qui affoiblissent l'énergie de son système, et miner ainsi ce qu'on n'oserait attaquer ouvertement. Toutes les fois que vous serez excités à des changemens, souvenez-vous que les tems et les habitudes sont nécessaires

pour fixer le caractère d'un gouvernement, comme pour consolider toutes les institutions humaines; que l'expérience est le plus sûr témoignage à consulter sur la vraie tendance de votre constitution actuelle; que le penchant à changer sur la foi d'une hypothèse hasardée, ou d'une opinion spéculative, expose à des changemens sans fin et aussi multipliés que les variations de l'esprit humain; souvenez-vous sur-tout que dans un pays aussi étendu que le vôtre, et pour ménager les intérêts de tous, un gouvernement aussi vigoureux qu'il est possible sans compromettre la liberté, est indispensable. La liberté trouvera elle-même sa plus sûre garantie dans un tel gouvernement, si les pouvoirs y sont convenablement distribués et réglés. En un mot, il y a moins que le nom de gouvernement par-tout où il est trop foible pour réprimer les entreprises des factions, pour contenir chaque membre de la société dans les limites tracées par la loi, pour assurer le respect des personnes et des propriétés.

Je vous ai déjà parlé du danger d'établir entre les diverses parties de la nation des différences tirées de leurs positions géographiques; permettez-moi de considérer sous un point de vue plus étendu et plus général, les effets désastreux de l'esprit de parti.

Malheureusement cet esprit est inséparable de notre nature. Il a ses racines dans les passions les plus profondes de notre cœur; il existe sous toutes les formes de gouvernement plus ou moins réprimé, contenu ou enchaîné. Mais c'est particulièrement dans les gouvernemens populaires qu'il se déploie, et il est leur plus dangereux ennemi.

La domination successive d'une faction sur une autre, accompagnée de l'esprit de vengeance, qu'enfantent les dissensions domestiques, et qui dans tous les siècles et dans tous les pays a produit les atrocités les plus épouvantables, est elle-même le plus hideux despotisme; mais elle conduit en outre à un despotisme organisé et permanent; car les désordres et les calamités qui en résultent, entraînent par degrés les esprits à chercher la sécurité et le repos dans le pouvoir absolu d'un seul; et tôt ou tard le chef d'une des factions plus habiles ou plus heureuses que ses rivaux, fait tourner cette disposition à son élévation personnelle et à la ruine de la liberté publique.

Sans fixer vos regards sur une situation aussi déplorable (laquelle néanmoins vous ne devez pas perdre totalement de vue), les malheurs ordinaires et journaliers que produit l'esprit de parti sont suffisans pour qu'un peuple sage ait intérêt et se fasse un devoir de s'y opposer et d'arrêter ses éclats.



Il tend toujours à détourner de l'intérêt général les corps délibérans, et à énerver l'administration ; il trouble la cité par des jalousies sans fondement et par de fausses alarmes ; suscite l'animosité d'une partie de la société contre l'autre ; foment les complots et les insurrections ; ouvre la porte à l'influence et à la corruption étrangère qui pénètre et s'ouvre un accès jusqu'aux membres du gouvernement, même par le canal des passions qu'il suscite. Ainsi, la conduite et la volonté d'une nation ne sont plus que le résultat des impulsions qu'elle reçoit d'une autre. (La suite à demain.)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 7 frimaire.

On ne sait trop que penser de la situation de l'Italie en ce moment. Les uns nous disent le pape occupé de la continuation de ses préparatifs de défense, les autres le supposent dans l'intention de renouer les négociations avec le gouvernement français, ce qui n'interrompt pas ses dispositions militaires. Il en est qui, peut-être pour tâcher de lui donner un vernis de ridicule, le représentent prêt à endosser le harnois comme Jules second.

Ceux qui aiment à suivre la marche et les opérations des armées, se plairont à lire la note officielle qui contient tous les événemens militaires qui ont eu lieu dans l'Italie depuis le 16 octobre jusqu'au 5 novembre, ou du moins le résumé exact de cette relation autrichienne.

Une patrouille d'arquebusiers, d'environ 100 hommes, qui étoit sortie le 16 de Cavallèze, rencontra, le 18, un piquet ennemi dans les environs de Leviko ; elle attaqua ce piquet et le repoussa, après avoir tué 7 hommes et blessé un plus grand nombre. Cependant l'ennemi ayant reçu un renfort de Leviko, notre patrouille dut d'abord retrograder ; mais ayant pris poste de nouveau à Massi, elle fit une si vigoureuse résistance, que l'ennemi dut renoncer à son projet et se retirer avec une perte de 15 hommes tués et une grande quantité de blessés. Cette action répandit l'allarme à Trente, et dans la même nuit l'ennemi envoya un corps nombreux à Leviko. Nous avons eu de notre côté quelques blessés.

Le 21, une de nos patrouilles en rencontra une de l'ennemi près de Brussark ; on en vint aussi-tôt aux mains ; l'ennemi ayant reçu un renfort de plus de 200 hommes, le lieutenant comte de Sceau s'avança au secours des nôtres avec 100 hommes de troupes réglées et deux compagnies d'arquebusiers. Le combat dura jusqu'à la nuit, et se termina par la retraite de l'ennemi, qui eut un officier et 12 hommes tués, et à-peu-près un pareil nombre de blessés.

Ce dernier combat et différentes escarmouches qui l'avoient précédé, engagèrent l'ennemi à retirer secrètement la garnison qu'il avoit dans le château et le village de Segonzan, pour se renforcer du côté de Bedol. M. le général de Wuckassowich en ayant été informé, fit jeter un pont sur la Lavis, et dans la nuit il fit passer de l'autre côté un détachement de chasseurs et d'arquebusiers qui occupèrent le village et château de Segonzan. Le 22, M. le major de Fett qui commandoit près de Sower, fit avancer, par ordre du général, une division du côté de Bedol. L'ennemi s'étant retiré à son approche jusqu'à Piazza, nos troupes prirent possession de Bedol, et elles s'étendirent ensuite jusqu'à Segonzan. Par ces manœuvres, M. de Wuckassowich se trouva

maître de l'autre rive de la Lavis, et communiqua immédiatement avec les troupes sous les ordres de M. le major de Fett.

Le 23, notre cordon de troupes fut poussé jusqu'à Palu, que l'on occupa. L'ennemi chercha à se remettre en possession de ce poste, mais il fut repoussé avec perte. Du 24 au 29, il y eut plusieurs fusillades et engagemens entre les patrouilles du côté de Varda et de Primolan.

Le 30, un détachement français de 250 hommes s'avança de Segignano sur le village de Segonzan ; la compagnie d'arquebusiers, postée en avant, soutint courageusement l'attaque, jusqu'à ce qu'il fût arrivé un renfort du château. Alors l'ennemi, malgré sa position avantageuse, fut repoussé jusqu'à ses premiers postes, avec perte de vingt hommes tués et blessés. Dans le même temps, les français firent une attaque sur nos avant-postes près du village d'Alle-Ville ; ceux-ci durent céder deux fois à la supériorité du nombre, et pour n'être pas tournés, se retirèrent du côté de Geyerberg. Cependant, le capitaine Walbach étant accouru de Faedo avec ses arquebusiers, nos troupes revinrent à la charge, et forcèrent à leur tour l'ennemi à la retraite. Cette attaque s'étendit aussi sur nos avant-postes près de Verla et Lisignago ; mais les français ne furent pas plus heureux sur ce point que sur les autres, et l'issue de l'action fut qu'ils durent rentrer dans leur camp, après avoir été vivement poursuivis. L'on peut évaluer leur perte près de Versa et Lisignago, à 60 hommes, tant tués que blessés.

Le 31, une patrouille de 40 hommes, détachée de Borgo vers Seigno, rencontra un détachement ennemi d'environ 250 hommes d'infanterie et 130 de cavalerie ; après une résistance de deux heures, elle fut forcée à céder, et l'ennemi entra à Borgo. Le commandant-comte de Grave n'en fut pas plutôt informé, qu'il fit avancer quelques compagnies d'arquebusiers, 30 hommes du régiment de Lattermann et 40 hussards d'Erbody. L'ennemi fut attaqué à Borgo, chassé de cet endroit avec une perte considérable, et poursuivi jusqu'à sa position de *Maisi di Novaleco*.

Le 2 novembre, à 6 heures du matin, l'ennemi s'avança de Segignano, et fit une attaque très-vive sur Segonzan ; il se divisa en deux colonnes, dont l'une occupa le pont près de Spiazzo ; l'autre passa le ruisseau, et se porta directement sur l'église de Segonzan, occupa le village, et fondit avec la plus grande impétuosité sur le château, qui n'avoit qu'une garnison de 100 hommes, outre 300 autres qui étoient dans le voisinage. Cette dernière troupe fit la plus vigoureuse résistance, et tua beaucoup de monde à l'ennemi ; les autres postes durent céder à la supériorité du nombre. M. le général de Wuckassowich rassembla toutes les troupes, les encouragea, leur ordonna de reprendre à l'instant les postes perdus, et fit attaquer de deux côtés l'ennemi dans le château. Cet ordre fut exécuté avec la plus grande valeur par 300 hommes des régimens d'Alvinzy et de l'archiduc Charles, une demi-compagnie des chasseurs de Mahoni, et pareil nombre de croates. L'ennemi pris à dos et en flanc, fut entièrement culbuté ; il a laissé sur la place 65 morts et 15 blessés ; on a fait en outre prisonniers 3 capitaines, 4 premiers lieutenans, 6 sous-lieutenans et 150 soldats. Notre perte consiste en 10 hommes tués et 50 blessés.



L'ennemi s'étant retiré dans sa position retranchée (3) près de Sevignano, nos troupes dont rien ne peut ralentir l'ardeur, l'attaquèrent de nouveau, et après un combat très-vif, elles s'emparèrent de sa position, et le repoussèrent jusqu'à Lona et Lafés.

Le général comte d'Alvinzi a commencé ses opérations d'une manière heureuse. On apprend que le corps de 25 mille hommes qui s'étoit avancé du Frioul, a fait éprouver un échec aux français dans les environs de Bassano. D'un autre côté, le corps aux ordres du général Davidovich, qui s'est porté sur Trente, s'est emparé de tous les postes occupés par les français en avant de cette ville. Dans la soirée du 3, nos troupes du centre étoient à Nevis, et les avant-postes à Gondolo.

L'on apprend maintenant que, dans la nuit du 3 au 4, le général Laudon est entré à Trente : l'armée a dû se porter ensuite sur Roveredo, et l'on croit qu'elle y est entrée aujourd'hui.

Avant-hier et hier il est arrivé 5 à 600 prisonniers que les arquebusiers tyroliens réunis aux troupes autrichiennes, ont faits dans différentes rencontres, et sur-tout près de Cembra et de Segonzan.

Le 17 novembre, un rapport officiel arrivé de Trente, contient les détails suivans sur les progrès de l'aile droite de l'armée autrichienne.

« Le 2 de ce mois, M. le général de Laudon se mit en marche de Klee, et s'avança par les chemins les plus difficiles, sur Denno et Spormaggiore, et de-là sur Molino.

Le 4, la principale colonne marcha vers Vezzano; mais quelques compagnies du régiment de Devins, d'Esterhazi et Mitrowki, sous les ordres du colonel de Teller, se portèrent sur Teslago et Gandin; cette dernière troupe attaqua avec vigueur le camp d'environ 900 hommes que l'ennemi avoit au dehors de Candine; elle l'en chassa et le repoussa jusqu'à Buco di Vela. L'ennemi s'étant rallié dans cet endroit, fit une assez longue résistance; cependant nos troupes qui avoient été renforcées par une compagnie d'arquebusiers, ayant commencé à gravir les hauteurs, l'ennemi se retira en désordre sur Trente, par le pont de Saint-Laurent; auquel il mit le feu. L'on se canonna ensuite pendant quelque tems des deux rives de l'Adige, sans qu'il en résultât beaucoup de dommage.

La nuit suivante, le général de Laudon fit rassembler tous les bateaux que l'on put trouver sur l'Adige; et le 5, au point du jour, il passa cette rivière, et se porta sur Trente, d'où les français s'étoient retirés avec précipitation pendant la nuit. Cependant il y eut une fusillade dans la ville avec leur arrière-garde, et l'on fit plusieurs prisonniers. L'ennemi fut aussi poursuivi dans sa fuite par les dragons de l'état-major, jusqu'à Calliane. L'on ne put continuer plus loin la poursuite, parce que la colonne principale de l'aile droite s'étoit portée sur Arko, Riva et Torbole, endroits qui sont vraisemblablement déjà occupés par nos troupes.

L'arrivée des troupes impériales à Trente y a causé la plus grande joie. Avant leur entrée dans cette ville, on avoit ramené prisonniers deux officiers et 52 soldats; outre cela, environ 400 hommes sont cernés dans les montagnes. L'ennemi a dévasté tout le pays; il se proposoit de se porter lui-même en avant le 2, et de tâcher de pénétrer par Walschmichel et Fleims jusqu'à Botzen; mais il a été prévenu.

Du côté de Segonzan, les braves arquebusiers tyroliens, réunis aux autrichiens, ont été presque continuellement aux mains avec l'ennemi, depuis le 2 jusqu'au 5. Ce dernier, après avoir eu d'abord quelque avantage et s'être emparé du poste de Piazze, a été repoussé le 4, par le général Wuckassowick. Un de ses détachemens de 200 hommes, ayant été coupé près de Calisberg par une colonne qui s'avançoit entre Trente et Segonzan, a dû mettre bas les armes.

Des lettres particulières arrivées dans ce moment, portent que nos troupes sont entrées à Roveredo. D'après d'autres avis, M. le général baron d'Alvinzy a occupé, le 4, Bassano; les ennemis avoient évacué cette ville et s'étoient retirés sur vicence. Le général de Mitrowski a occupé Ponte del Cisonon, Rocca, Castel della Scala, les hauteurs de Covole, Grigno.

Mais des nouvelles de Basle du 18 novembre, sont au contraire tout-à-fait à l'avantage des armes françaises. Nous allons les donner, sans y ajouter une foi entière, car elles paroissent exagérer les succès de la république, et totalement en contradiction avec les bruits qui courent, elles nous semblent même enfler les avantages racontés par les relations officielles du général en chef, qui n'a pas d'intérêt de les atténuer.

L'entreprise formée par les autrichiens pour débloquer Mantoue, vient d'échouer. Deux corps considérables, auxquels l'archiduc avoit joint six mille hommes de l'armée du Haut Rhin, étoient destinés à cet objet. Le premier, sous le commandement du général Davidovich, devoit partir de Botzen; le second, conduit par le général Quosdanovich, avoit son point de départ de la ville de Corz. C'étoit Alvinzy qui avoit le commandement en chef de cette division.

Le combat du 12 brumaire près de Lavis, dans lequel le général Vaubois a repoussé l'attaque inattendue et impétueuse du général autrichien, Laudon, étoit le prélude de combats encore plus décisifs; car le général Quosdanovich, de concert avec le général Alvinzy, passa la Brenta.

Buonaparte, avec son armée d'observation, marcha à leur rencontre. Alvinzy, attaqué avec impétuosité, fut en désordre. Augereau, commandant l'aile gauche de l'armée française, rencontra les autrichiens à Bassano, les dispersa et leur enleva plusieurs pièces de canon.

Massena, à la tête de l'aile droite, fut obligé d'abord de céder du terrain; mais bientôt, avançant au pas de charge, il mit en fuite les forces autrichiennes, sur lesquelles on fit deux mille prisonniers.

A cette même époque, le général Vaubois remporta de nouveaux avantages sur le général Davidovich.

L'armée d'observation de Buonaparte a été renforcée de huit mille hommes; Vaubois occupe la chaîne des montagnes entre Roveredo et Trente. Sa position est inexpugnable; c'est par cette raison qu'il a évacué la ville de Trente, que les autrichiens viennent d'occuper de nouveau.

Le quartier-général de l'armée d'observation restera à Vérone jusqu'à la reddition de Mantoue. Le général Kilmaine est toujours devant cette dernière ville.

( La suite à demain. )

Riche et Michaud, condamnés à mort en vendémiaire, pour avoir préféré les intérêts de la France à ceux de



quelques conventionnels, viennent d'être acquittés par le jury d'accusation.

*Séance du 7.*

Organe d'une commission spéciale, chargée d'examiner la question de savoir à quelle époque les usufruits dus aux émigrés et acquis à la nation, doivent cesser d'être payés, Chapelain propose à cet égard de suivre les tables de mortalité adoptées par la convention, et présente un projet de résolution dont voici les bases :

Art. 1<sup>er</sup>. Les rentes viagères dues aux émigrés et acquittées à la nation, seront liquidées par le bureau du calcul établi à la trésorerie nationale, sur les bases décrétées les 1, 2 germinal et 23 floréal de l'an 3, et sans égard aux décès individuels.

2. A dater du jour de l'émigration constatée, il sera formé un capital de chaque rente, d'après la proportion et les bases établies aux différentes tables jointes aux décrets précités.

3. Dans aucun cas, le capital provenant de cette liquidation, ne pourra excéder la somme fournie lors de la constitution de la rente, si le contrat en fait mention.

4. Les domaines possédés en usufruit, à quelque titre que ce soit, seront évalués à dire d'experts.

5. Leur revenu net sera assimilé à une rente égale, et réduit en capital, comme il est dit article 4, et sauf la modification portée à l'article 3.

Viltard trouve cette loi injuste et impolitique : Trop souvent, dit-il, on oublie en proposant des mesures de finances, ce qu'exige l'équité. Peut-on faire revivre au profit du trésor public des hommes morts pour la patrie, des hommes auxquels la nation a déjà sur-cédé, avec les pères et mères desquels elle a partagé ? Puisqu'elle s'est mise en possession de la partie des biens qui leur revenaient dans les successions, elle les regarde donc comme décedés. Ils doivent donc l'être pour leurs débiteurs comme pour l'état.

Que répondre en effet à des débiteurs qui, leur contrat à la main, demanderont toujours le certificat de vie de leur créancier ?

Viltard demande donc la question préalable sur le projet.

Un membre invoque l'ajournement de la discussion.

Bourdon s'y oppose : la question lui paroît simple : elle tend uniquement à maintenir le principe qui veut que tout homme meurt civilement, le soit enfin pour les débiteurs.

Quelques débats s'engagent : on réclame de nouveau l'ajournement, et il est prononcé.

Un secrétaire annonce un message du directoire sur les colonies : il en commence la lecture.

Villars l'interrompant aussi-tôt, observe que ce message est le même que celui qui a été lu en comité secret. Cependant, comme il croit extrêmement important de connaître enfin la situation politique et commerciale de nos colonies, il en demande le renvoi à une commission spéciale qui sera nommée au scrutin.

(4)

Plusieurs membres rappellent qu'une commission a déjà été nommée en comité secret.

Lehardy soutient que cette commission n'ayant été nommée que sur la présentation du bureau, il faut en nommer une nouvelle au scrutin, parce qu'il veut qu'elle soit l'ouvrage même du conseil, et qu'elle ne renferme que des hommes impartiaux.

Boissy-d'Anglas répond que les membres présentés par le bureau, ayant obtenu la confiance du conseil, leur choix est devenu dès-lors son propre ouvrage.

Bergevin, membre de la commission nommée en comité secret, annonce qu'elle s'occupe avec ardeur du travail dont on l'a chargée, que dans deux jours même elle se dispose à faire un rapport qui auroit levé une partie du voile qui couvre encore la situation des colonies ; mais qu'il vote pour qu'il en soit créé une nouvelle, puisqu'on paroît jeter quelques doutes sur les membres qui composent la commission existante.

L'ordre du jour, s'écrient plusieurs voix.

D'autres membres déclarent que la nomination de la commission est nulle par le fait, puisqu'elle a eu lieu en comité secret, et que d'après la constitution, on n'y peut prendre aucune détermination.

D'assez longs débats s'engagent alors sur cette question : la commission sera-t-elle nommée par le bureau ou au scrutin ?

Le conseil consulté arrête que la nomination sera faite au scrutin.

A demain la nomination, s'écrie Lesage-Sénault et plusieurs autres.

Bourdon (de l'Oise) : Il faut enfin que le mystère des iniquités qui se commettent dans les colonies, soit connu ; il faut déchirer le rideau derrière lequel se cachent les hommes qui entretiennent les désordres affreux dont ces contrées sont le théâtre : tout délai ne serviroit qu'à favoriser leurs criminelles manœuvres, et je demande que la commission soit nommée sur-le-champ.

Cette proposition fortement appuyée, est mise aux voix et adoptée. Le conseil procède en conséquence au scrutin pour la nomination des 7 membres qui doivent former la commission.

*ANNONCE.*

Il paroît un portrait représentant Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, dans le costume qu'elle portoit étant dans la prison du Temple : on y reconnoît la beauté de ses traits et cet air de grandeur que ses malheurs n'ont pu altérer.

L'artiste a joint à la correction du dessin, la touche et l'effet moelleux qui caractérisent les ouvrages du cit. . . . il se trouve à Paris chez le citoyen Macret, graveur, rue de Thionville, n<sup>o</sup>. 1744. Prix 3 liv. franc de port pour tous les départemens, non compris l'emballage.

*Cours des changes du 7 frimaire.*

Mandat . . . . . 2 l. 11 s.

J. H. A. POUJADE-L.